

## Conférence régionale UIP-ONU

### **"Le rôle des parlementaires dans la prévention et la lutte contre le terrorisme et les conditions propices au terrorisme dans la région Asie-Pacifique"**

**Kuala Lumpur (Malaisie), 1<sup>er</sup> - 3 octobre 2019**

## DOCUMENT FINAL

Nous, parlementaires des pays de la région Asie-Pacifique<sup>1</sup>, nous sommes réunis à Kuala Lumpur (Malaisie) du 1<sup>er</sup> au 3 octobre 2019, à l'occasion de la Conférence régionale UIP-ONU intitulée *Le rôle des parlementaires dans la prévention et la lutte contre le terrorisme et les conditions propices au terrorisme dans la région Asie-Pacifique*. La Conférence était organisée conjointement par l'Union interparlementaire (UIP), le Bureau des Nations Unies de lutte contre le terrorisme (BLT) et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC). Elle s'est tenue au sein de la Chambre des représentants de la Malaisie dans le cadre du Programme conjoint UIP-ONU sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent (Programme conjoint UIP-ONU) actuellement mis en œuvre avec le soutien du Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent de l'UIP.

Nous tenons à exprimer nos sincères remerciements à la Chambre des représentants de la Malaisie pour son accueil chaleureux et son hospitalité, ainsi qu'à l'UIP et à l'ONU pour cette initiative opportune visant à rassembler les parlements de la région Asie-Pacifique. Nous saluons la contribution active de l'ensemble des participants – en particulier de ceux qui ont partagé des pratiques et exemples nationaux.

En effet, cette Conférence régionale a été l'occasion d'alimenter des discussions approfondies, d'échanger des bonnes pratiques et des expériences, d'établir des contacts et de renforcer la coopération entre parlements afin de lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent. De plus, nous accueillons avec intérêt la possibilité de faire part de nos expériences nationales et régionales à l'ONU et des défis auxquels nous devons faire face dans le cadre de la transposition au niveau national des résolutions et stratégies internationales, nous nous réjouissons à l'idée d'une future collaboration avec le Programme conjoint UIP-ONU.

Outre les présentations de divers experts, nous accueillons avec un intérêt particulier la présentation du Document final adopté par la Conférence régionale UIP-ONU pour les pays de la région du Sahel : *L'engagement des parlements dans la lutte contre le terrorisme et les conditions propices au terrorisme dans la région du Sahel*, organisée au sein de l'Assemblée nationale du Niger à Niamey, du 12 au 14 juin 2019.

Lors de la Conférence, nous nous sommes principalement penchés sur les thèmes suivants : 1) la menace posée par le terrorisme dans la région Asie-Pacifique ; 2) les éléments nouveaux récemment apportés au cadre juridique international de lutte contre le terrorisme et la nécessité de mettre à jour la législation nationale à cet égard ; 3) la sécurité et la surveillance des frontières, notamment la nécessité de renforcer la détection des déplacements des terroristes, tout particulièrement par la mise en œuvre des systèmes Renseignements préalables concernant les voyageurs (RPCV) et Dossier passager (PNR) ; 4) les stratégies en matière de poursuites, de réadaptation et de réinsertion des combattants terroristes étrangers et de prévention de la radicalisation en prison ; 5) l'aide aux victimes du terrorisme ; 6) l'autonomisation des femmes et des jeunes visant à renforcer la résilience des communautés face au terrorisme et à l'extrémisme violent propice au terrorisme ; et 7) la prévention de la radicalisation et du recrutement des terroristes, notamment au moyen d'une lutte efficace contre l'idéologie terroriste sur Internet et les réseaux sociaux.

---

<sup>1</sup> Afghanistan, Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Inde, Iran (République islamique d'), Malaisie, Myanmar, Pakistan, République démocratique populaire lao, Samoa, Sri Lanka, Thaïlande, Timor-Leste et Vanuatu. Les membres du Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent de l'UIP d'Italie, de Malaisie, de Namibie, du Niger et du Pakistan ont également participé à cette Conférence régionale.

Conscients que l'évolution du terrorisme et de l'extrémisme violent propice au terrorisme érige des obstacles significatifs au développement, à la paix et à la sécurité dans le monde, nous estimons qu'il est essentiel que nos parlements nationaux contribuent davantage aux efforts régionaux et mondiaux de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent.

Par ailleurs, nous condamnons le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, et réaffirmons qu'il ne doit pas être associé à une religion, une nationalité, une civilisation ou un groupe ethnique en particulier. Gardant ceci à l'esprit et après des débats animés sur les thèmes susmentionnés, nous énonçons les conclusions et recommandations figurant ci-après :

1. Les parlementaires insistent sur le fait que les conflits non réglés dans la région sont intrinsèquement liés au terrorisme et à l'extrémisme violent. À cet égard, il est primordial de les résoudre pacifiquement, en application des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU et en collaboration avec les gouvernements nationaux et la communauté internationale afin de garantir l'efficacité de la lutte contre le terrorisme.
2. Il est urgent que les gouvernements et les parlements de la région Asie-Pacifique apportent des réponses globales, coordonnées et cohérentes, et collaborent plus étroitement pour lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent. De fait, le terrorisme menace la sécurité nationale et régionale et fragilise la bonne gouvernance, l'état de droit et les droits de l'homme, mettant ainsi en péril les possibilités de développement durable. En outre, la corruption étant susceptible d'affaiblir la confiance du public, des actions spécifiques doivent être prises à cet égard.
3. Les parlementaires sont invités à adopter les budgets nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre de mesures, stratégies et plans d'action nationaux et régionaux, qui doivent tous être mis au point conformément aux obligations et cadres internationaux.
4. Conscients de leur importance, les parlementaires sont vivement encouragés à ratifier les instruments juridiques internationaux et régionaux en matière de lutte contre le terrorisme et à harmoniser la législation nationale en s'en inspirant, notamment les résolutions adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité de l'ONU.
5. Les parlementaires sont encouragés à partager avec le Programme conjoint UIP-ONU, les législations, stratégies, documents et bonnes pratiques nationaux portant sur la lutte contre le terrorisme aux fins de compilation et de diffusion, entre autres, au moyen d'une base de données juridique spécialisée disponible sur le portail SHERLOC.
6. Les participants mettent en exergue l'importance d'une sécurité et d'une surveillance efficaces des frontières en termes de prévention des déplacements des terroristes et préconisent l'adoption d'une législation adéquate visant à prévenir, à détecter et à enquêter sur les actes terroristes et les déplacements y afférents au moyen de la collecte, de la diffusion, de l'utilisation, de la conservation, du partage et de la protection fiables des données concernant les voyageurs (Renseignements préalables concernant les voyageurs (RPCV) et Dossier passager (PNR)), tout en assurant le respect plein et entier des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Ils soulignent tout particulièrement la nécessité d'harmoniser avec les pays voisins les efforts en matière de sécurité et de surveillance des frontières, et de se pencher sur les inquiétudes liées aux droits de l'homme concernant le droit à la vie privée et la protection des données. Sur ce point, les parlements ont tout intérêt à profiter de l'assistance juridique offerte par le Programme des Nations Unies de lutte contre le terrorisme axé sur les déplacements.
7. Les participants constatent que le retour de combattants terroristes étrangers, le recrutement de terroristes et la radicalisation en prison représentent d'importantes difficultés pour de nombreux pays dans la région. À ce titre, les parlementaires sont encouragés à promouvoir l'adoption de mesures et de politiques globales appropriées concernant les poursuites, la réadaptation et la réinsertion des individus liés à des groupes terroristes, y compris des combattants terroristes étrangers, compte tenu des sensibilités liées au sexe et à l'âge et d'une évaluation globale des risques, conformément à la résolution 2396 (2017) du Conseil de sécurité de l'ONU et à l'Additif aux principes directeurs relatifs aux combattants terroristes étrangers (2018). Par ailleurs, les parlementaires sont invités, au titre de bonne pratique en

termes de lutte contre la radicalisation, à définir des mesures visant à faire face à la stigmatisation et à l'exclusion sociale des membres de la famille des auteurs d'actes terroristes.

8. Les parlementaires sont priés d'adopter des lois adéquates, de mettre au point des plans complets et de garantir l'existence de systèmes d'assistance dans leur pays pour protéger les droits et répondre aux besoins des victimes et de leur famille. De telles lois doivent comprendre des dispositions en faveur de conseils et de soutiens médicaux, juridiques, psychologiques et physiques adaptés, ainsi que des mesures correctives et de réadaptation leur donnant les moyens de réintégrer la société. Il est important que les victimes et leur famille bénéficient de telles mesures réparatrices, immédiatement après les incidents et sur le long terme. Conscients du rôle que les victimes du terrorisme sont susceptibles de jouer en faveur de la résilience et de la cohésion, les parlementaires sont également encouragés à organiser des dialogues publics dans leur pays en vue de mettre en lumière l'impact humain des actes terroristes et de travailler de concert avec les communautés pour mettre un terme à la stigmatisation des victimes.
9. Les parlementaires, en qualité de représentants du peuple et d'intermédiaires entre le peuple et le gouvernement, sont à l'avant-garde des efforts de prévention de l'extrémisme. Les stratégies de prévention visant à éradiquer les conditions qui conduisent certaines personnes à rallier des groupes terroristes et extrémistes doivent faire partie intégrante de toute mesure efficace de lutte contre le terrorisme. Avec le soutien du Programme conjoint UIP-ONU, il est essentiel que les parlements garantissent une approche du terrorisme et de l'extrémisme violent qui mobilise l'ensemble de la société et implique la participation pleine et entière de la société civile, des communautés locales, des dirigeants religieux, du secteur privé et des organisations de femmes et de jeunes. Les parlements sont en outre invités à s'assurer que les gouvernements prêtent dûment attention aux conditions propices au terrorisme et adoptent des politiques visant à promouvoir la bonne gouvernance et à offrir des possibilités socioéconomiques et éducatives.
10. Les terroristes prennent de plus en plus de sites religieux et de lieux de culte pour cible dans le monde entier, en particulier dans la région Asie-Pacifique. Un dialogue entre les religions et entre les cultures s'avère donc indispensable pour promouvoir la tolérance et la compréhension entre les communautés. Les dirigeants religieux jouent un rôle significatif s'agissant d'établir une relation de confiance et de contrer les discours de haine, de provocation et d'intolérance. Sur ce point, les parlementaires sont vivement encouragés à solliciter, le cas échéant, une contribution plus active des dirigeants religieux et un rejet exprès de leur part de toute idéologie violente en insistant sur les valeurs pacifiques de leur religion et en contrecarrant toute interprétation erronée ou présentation déformée de celle-ci. De plus, les lieux de culte et les sites religieux font partie de l'héritage culturel. Des actions sont donc requises pour protéger les objets et les lieux de culte contre les attaques terroristes visant à les détruire.
11. Le terrorisme vise à détruire les pays, les valeurs de l'humanité, la civilisation et la foi. Par conséquent, les parlements sont priés d'adopter des mesures préventives, législatives, éducatives et autres visant à protéger leur pays du fléau du terrorisme.
12. Les participants insistent sur l'importance des jeunes qui représentent des partenaires précieux pour la prévention du terrorisme et de l'extrémisme violent, en particulier dans la mesure où la région Asie-Pacifique rassemble une large part de la population mondiale de jeunes de moins de 25 ans. Il est essentiel que les parlementaires soutiennent les politiques publiques qui visent à prévenir la radicalisation des jeunes et leur recrutement par des groupes terroristes et extrémistes violents. En outre, investir dans l'éducation, la rendre accessible aux jeunes vulnérables, s'attaquer à l'échec scolaire, au chômage et offrir d'autres possibilités aux jeunes par l'intermédiaire de la formation professionnelle, du sport et des programmes culturels sont autant de mesures qui sont susceptibles d'aider à prévenir l'extrémisme violent. Les parlements sont invités à ne ménager aucun effort pour renforcer la participation des jeunes dans la prévention du terrorisme.
13. Les parlementaires reconnaissent que l'égalité des sexes représente en soi une mesure préventive et sont donc vivement encouragés à adopter des mesures d'autonomisation des

femmes et des jeunes filles, en particulier dans les foyers dirigés par des femmes. Par ailleurs, ils sont également appelés à faciliter l'élaboration et la mise en œuvre de politiques publiques d'autonomisation des femmes et des organisations de femmes et à promouvoir l'engagement actif de celles-ci en matière de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Néanmoins, les participants constatent que les femmes peuvent jouer un rôle différent dans le terrorisme et incitent les parlements à investir dans la recherche des facteurs qui conduisent les femmes à rallier des groupes terroristes et à s'assurer de l'adoption de politiques et de mesures antiterroristes sensibles au genre, qui tiennent compte des besoins spécifiques des femmes.

14. La région Asie-Pacifique compte également le plus grand nombre d'utilisateurs d'Internet, qui représente le premier outil de choix des groupes terroristes pour radicaliser, entraîner et recruter, en particulier chez les jeunes. De plus, il est fait état, dans certains pays de la région, de l'absence totale de régulation des réseaux sociaux. Les parlements sont donc encouragés à s'assurer que les gouvernements investissent dans des stratégies de communication adaptées aux contextes locaux en vue de lutter contre la propagande terroriste et les incitations à tout type de violence. Les participants mettent en lumière que la diffusion de discours de haine et d'intolérance sur Internet et les réseaux sociaux exige une intervention urgente dans laquelle les parlementaires peuvent jouer un rôle indispensable en sensibilisant le public aux mesures prises par le gouvernement et les fournisseurs d'accès à Internet aux fins de retrait immédiat de contenus terroristes et extrémistes en ligne.
15. Enfin, les participants prennent également acte que la nature évolutive du terrorisme exige une adaptation constante de la législation nationale et que la mise en œuvre effective de celle-ci reste un défi majeur. Conscients que certains pays pourraient avoir besoin d'aide pour rédiger une législation nationale, adopter des mesures, établir des institutions spécialisées, des groupes de travail ou des comités parlementaires, les parlementaires sont invités à solliciter l'aide de l'ONU et de l'UIP par l'intermédiaire du Programme conjoint UIP-ONU afin d'appliquer toutes les conclusions et recommandations susmentionnées.

Pour conclure, nous nous réjouissons de la mise en œuvre du Programme conjoint UIP-ONU, qui vise à combler le fossé entre l'application des résolutions internationales et des législations nationales. Ce programme constitue pour nous une base permettant de mettre effectivement en pratique les conclusions finales. Au vu de ce qui précède, nous demandons au Programme conjoint UIP-ONU de nouer un dialogue continu avec les parlementaires présents, notamment au moyen de la plateforme web, ainsi que de recueillir régulièrement des informations concernant l'état de mise en œuvre du présent Document final et toutes actions prises au niveau national.

Enfin, nous demandons à l'UIP de bien vouloir porter notre document final à l'attention de la communauté parlementaire mondiale à l'occasion de sa 141<sup>e</sup> Assemblée, qui se tiendra à Belgrade (Serbie) du 13 au 17 octobre 2019. Nous demandons également à la Chambre des représentants de la Malaisie de prendre toutes les mesures nécessaires afin que ce document final soit présenté comme document officiel de l'Assemblée générale de l'ONU et diffusé aux organes pertinents de l'ONU.